

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

**Arrêté n° 819-2 fixant la composition du comité technique
de la Direction départementale des Territoires d'Eure-et-Loir**

Le directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014206-0002 du 25 juillet 2014 relatif au comité technique de la direction départementale des territoires d'Eure et Loir ;

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 06 décembre 2018 ;

Arrête :

Article 1 :

Les agents dont les noms suivent sont nommés **représentants de l'administration** au comité technique de la direction départementale d'Eure et Loir :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
M. REVERCHON Sylvain, directeur départemental, président	Mme DEPOORTER Stéphanie, directrice départementale adjointe
Mme MESLIER Isabelle, secrétaire générale	Mme PELLETIER Lara, responsable du bureau des ressources humaines

Article 2 :

Les agents dont les noms suivent sont désignés **représentants des personnels au comité technique** de la direction départementale d'Eure et Loir, après consultation des organisations syndicales concernées :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
Mme FABIoux GOURON Géraldine UNSA FP	Mme PURIERE Caroline UNSA FP
Mme DAVID Marie-Pierre UNSA FP	M. RAHMOUNI Rachid UNSA FP
Mme FOURCHER-MICHELIN Sandrine FO	Mme JARRY Samia FO
M. MAGNIOL Stéphane FO	M. GALOPIN Pierre FO
M. MOCOgNI Thierry CFDT FP	Mme MASSON Béatrice CFDT FP

Article 3 :

L'arrêté du 28 décembre 2018, ayant le même objet que le présent arrêté, est rapporté.

Article 4 :

La secrétaire générale de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site intranet de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le

28 JAN, 2019

Le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Directrice Adjointe


Stéphanie DEPOORTER